

Les étapes de la démarche de résolution de cas en droit :	Les principales difficultés rencontrées par les élèves à chacune de ces étapes
1. Établir les faits pertinents et les qualifier juridiquement	<i>en général OR, parfois éléments Ampleurs, éléments manquants, parfois <u>interprétations</u> sont présentes.</i> - pas de qualification juridique - pas de sélection pertinente des faits
2. Poser la/les question/s juridique/s à traiter	<i>Les questions ne prennent pas toujours une forme juridique ; Questions qui se répètent ; Répercussion des interprétations faites en étape 1. incomplète.</i>
3. Trouver la/les règle/s légale/s applicable/s	<i>- manière de citer l'article varie - parfois BL pas citée - loi pas citée</i>
4. Analyser la/les règle/s légale/s choisie/s	<i>- majeure incomplète, voire absente (n'apparaît pas dans le canevas) - confusion entre majeure / mineure</i>
5. Vérifier l'application de chaque règle légale aux éléments de l'état de fait	<i>Les élèves reprennent les conditions de la majeure sans appliquer les faits, sans justifier avec les faits.</i>
6. Proposer une solution au cas d'espèce	<i>La solution que les élèves donnent correspond à la conséquence juridique de la règle de droit, et non à la résolution du cas d'espèce.</i>